

Commission Climat pour la Région du Sahel



4^{ème} REUNION MINISTERIELLE DE LA COMMISSION CLIMAT POUR LA REGION DU SAHEL

RESOLUTIONS ET DE RECOMMANDATIONS ADOPTÉES

NIAMEY, LE 20 OCTOBRE 2022

RESOLUTION N° 01/CCRS/RM.04/22

Portant adoption du Règlement Intérieur de la Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS)

La 4^{ème} Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,

VU la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

VU la Décision numéro 640 de la 28^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie, endossant la création des trois Commissions susvisées ;

VU les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger ;

APRES AVOIR EXAMINE le projet de Règlement Intérieur de la Réunion Ministérielle ;

ADOpte le Règlement Intérieur de la Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel, joint en annexe ;

MANDATE le Président de la Réunion Ministérielle pour parapher et signer ledit Règlement Intérieur.

Fait à Niamey, le 20 octobre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente



Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



RESOLUTION N° 02/CCRS/RM.04/22

Portant adoption du texte relatif à l'organisation et au fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel

La 4^{ème} Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,

VU la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

VU la Décision numéro 640 de la 28^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie, endossant la création des trois (3) Commissions susvisées ;

VU les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger ;

VU le rapport de la 6^{ème} réunion du Groupe de Travail Conjoint des experts des pays membres de la CCRS ;

APRES AVOIR EXAMINE le projet de texte portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel ;

ADOpte le texte portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel, joint en annexe.

MANDATE le Président de la Réunion Ministérielle pour le parapher et le signer.

Fait à Niamey, le 20 octobre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente



Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



RESOLUTION N° 03/CCRS/RM.04/22

Portant adoption du traitement salarial, des indemnités et des avantages du Secrétaire Exécutif et du Secrétaire Exécutif Adjoint de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS)

La 4^{ème} Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,

VU la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

VU la Décision numéro 640 de la 28^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie, endossant la création des trois (3) Commissions susvisées ;

VU les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger ;

VU le rapport de la 6^{ème} réunion du Groupe de Travail Conjoint des experts des pays membres de la CCRS ;

FIXE le montant mensuel des rémunérations et des indemnités accordées au Secrétaire Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel à 12500 dollars US et celui du Secrétaire Exécutif Adjoint à 9000 dollars US.

DECIDE QUE :

- le logement ainsi que le transport du Secrétaire Exécutif et du Secrétaire Exécutif Adjoint de la Commission Climat pour la Région du Sahel soient assurés par l'Institution.
- l'hébergement et le transport pour les missions du Secrétaire Exécutif et du Secrétaire Exécutif Adjoint de la Commission Climat pour la Région du Sahel soient à la charge de l'Institution.
- pour les autres frais liés aux missions et pour le poids des bagages alloués au début et en fin de mandat, le Secrétaire Exécutif et du Secrétaire Exécutif Adjoint de la Commission Climat pour la Région du Sahel soit aligné sur les avantages de la catégorie D de la grille du personnel.
- d'autres avantages non prévus par la présente décision pourraient être accordés au Secrétaire Exécutif et du Secrétaire Exécutif Adjoint de la Commission Climat pour la Région du Sahel après approbation de la Réunion Ministérielle.

Fait à Niamey, le 20 octobre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente

Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



RESOLUTION N° 04/CCRS/RM.04/22

Portant adoption du statut du personnel du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), ainsi que la grille salariale et les indemnités du personnel

La 4^{ème} Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,

VU la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

VU la Décision numéro 640 de la 28^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie, endossant la création des trois (3) Commissions susvisées ;

VU les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger ;

VU le Résolution N°02/CCRS/RM.04/22, portant adoption du texte relatif à l'organisation et au fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la CCRS ;

VU le rapport de la 6^{ème} réunion du Groupe de Travail Conjoint des experts des pays membres de la CCRS ;

APRES AVOIR EXAMINE le projet de statut du personnel du Secrétariat Exécutif de la CCRS, ainsi que le projet de la grille salariale et des indemnités du personnel ;

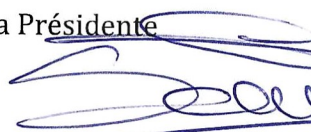
ADOPTE le statut du personnel du Secrétariat Exécutif de la CCRS, ainsi que la grille salariale et les indemnités du personnel, joints en annexe.

MANDATE le Président de la Réunion Ministérielle pour le parapher et le signer.

Fait à Niamey, le 20 octobre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente



Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



9

RECOMMANDATION N° 02/CCRS/RM.04/22

Portant nomination du Secrétaire Exécutif transitoire de la Commission Climat pour la région du Sahel (CCRS)

La 4^{ème} Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,

Considérant la Délibération de la 6^{ème} réunion du Groupe de Travail Conjoint des experts des pays membres de la CCRS, tenue à Niamey, au Niger, du 18 au 19 octobre 2022, relative à la proposition de nomination du Secrétaire Exécutif de la CCRS ;

Considérant l'adoption des textes règlementaires du Secrétariat Exécutif de la CCRS par la 4^{ème} Réunion Ministérielle de la CCRS tenue, à Niamey, au Niger, le 20 octobre 2022, actant sa mise en place effective ;

Considérant la tenue prochaine de la 2^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CCRS ;

Considérant la nécessité de veiller à la poursuite régulière de l'opérationnalisation de la CCRS dès le lendemain de la 2^{ème} Conférence des Chefs et d'État et de Gouvernement de la CCRS ;

Considérant la reconnaissance de toutes les parties du succès du processus transitoire ayant permis à la CCRS de capitaliser des résultats physiques, stratégiques et opérationnels remarquables ;

Soucieux du maintien de la dynamique enclenchée par la CCRS à travers ses organes et de la consolidation des acquis depuis le début du processus ;


Considérant l'existence d'une série de diligences importantes devant garantir une phase opérationnelle dynamique et cohérente du Secrétariat Exécutif et du Fonds Climat Sahel dont il en est la cheville ouvrière de son opérationnalisation ;

RECOMMANDE la nomination de l'actuel Coordonnateur Régional du Cadre Transitoire Opérationnel, au poste de Secrétaire Exécutif transitoire de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS).

Fait à Niamey, le 20 octobre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente



Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger

RECOMMANDATION N° 03/CCRS/RM.04/22

Relative à la mise en place d'un Panel des Chefs d'Etat, en appui au Président de la Commission, dans le cadre du renforcement du plaidoyer relatif à l'opérationnalisation de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS)

La 4^{ème} Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,

Considérant la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

Considérant la Décision numéro 640 de la 28^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie, endossant la création des trois (3) Commissions susvisées ;

Considérant la nécessité de renforcer le plaidoyer dans le cadre de la mobilisation des partenaires techniques et financiers à la mise en œuvre des actions programmées dans le Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel ;

Soucieux de l'opérationnalisation urgente du Secrétariat Exécutif de la CCRS et du Fonds Climat Sahel au regard des défis des changements climatiques dans la Région du sahel ;

RECOMMANDE la mise en place d'un Panel des Chefs d'Etat, en appui au Président de la Commission, dans le cadre du renforcement du plaidoyer relatif à l'opérationnalisation de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), composé de :

- SA MAJESTE Mohamed VI
- SEM Alassane Ouattara
- SEM Muhammadu Buhari
- SEM Mahamat Idriss Deby Itno

Fait à Niamey, le 20 octobre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente



Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



RECOMMANDATION N° 04/CCRS/RM.04/22

Relative à la désignation d'ambassadeurs de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS)

La 4^{ème} Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,

Considérant la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

Considérant la Décision numéro 640 de la 28^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie, endossant la création des trois (3) Commissions susvisées ;

Considérant la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des actions programmées dans le Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel ;

Soucieux de l'opérationnalisation urgente du Secrétariat Exécutif de la CCRS et du Fonds Climat Sahel au regard des défis des changements climatiques dans la Région du Sahel ;

RECOMMANDE la désignation d'ambassadeurs de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) dont :

- o SEM Issoufou Mahamadou, ancien Président de la République du Niger, Premier Président de la CCRS ;
- o Madame Amina Mohamed, Secrétaire Générale adjointe des Nations Unies, de nationalité nigériane ;
- o Monsieur Tidjane Thiam, Banquier, de nationalité ivoirienne ;
- o Monsieur Ibrahim Hassane Mayaki, ancien coordinateur du NEPAD, de nationalité nigérienne ;
- o Thiaw Ibrahima, Secrétaire Exécutif de la convention des nations unies sur la désertification, de nationalité mauritanienne ;
- o Monsieur Mô Ibrahim, Homme d'affaires, de nationalité soudanaise ;
- o Monsieur Aliko Dangote, Homme d'affaires, de nationalité nigériane ;
- o Monsieur Paul Kammogne Fokam, Homme d'affaires, de nationalité camerounaise ;
- o Monsieur Mossadeck Bally, Homme d'affaires, de nationalité malienne.

Fait à Niamey, le 20 octobre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente


Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



RECOMMANDATION N° 05/CCRS/RM.04/22

Relative à la tenue de la 2^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG)

La 4^{ème} Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,

Considérant la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

Considérant la Décision numéro 640 de la 28^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie, endossant la création des trois (3) Commissions susvisées ;

Considérant les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger, relatives à la mise en place du Secrétariat Exécutif et d'un Fonds Climat Sahel ;

Considérant les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) des pays membres de la Commission Climat pour la région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger, donnant mandat au Président de la Commission de décider de la date et du lieu de la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) ;

Considérant le caractère déterminant de cette Conférence dans la perspective d'assurer une opérationnalisation formelle du Secrétariat Exécutif de la CCRS ainsi que l'enclenchement de celle du Fonds Climat Sahel dès janvier 2023 ;

RECOMMANDE à la République du Niger d'examiner la possibilité de la tenue, en mode présentiel ou virtuel, de la 2^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement au premier trimestre 2023 potentiellement au cours du mois février.

Fait à Niamey, le 20 octobre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente



Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



RESOLUTION N° 05/CCRS/RM.04/22

Portant adoption de la Déclaration de la 4^{ème} Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la région du Sahel (CCRS)

La 4^{ème} Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,

VU la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

VU la Décision numéro 640 de la 28^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie, endossant la création des trois (3) Commissions susvisées ;

VU les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger ;

VU le rapport de la 6^{ème} réunion du Groupe de Travail Conjoint des experts des pays membres de la CCRS ;

APRES AVOIR EXAMINE le projet de Déclaration de la 4^{ème} Réunion Ministérielle de la CCRS ;

ADOpte la Déclaration de la 4^{ème} Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), jointe en annexe.

MANDATE le Président de la Réunion Ministérielle pour la parapher et la signer.

Fait à Niamey, le 20 octobre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente



Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



RECOMMANDATION N° 01/CCRS/RM.04/22

Portant adoption du projet de protocole additionnel instituant la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS)

La 4^{ème} Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,

Considérant la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

Considérant la Décision numéro 640 de la 28^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie, endossant la création des trois (3) Commissions susvisées ;

Considérant les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger ;

Considérant la nécessité de doter la Commission Climat pour la Région du Sahel d'instances et d'organes dynamiques, fonctionnels et cohérents aux missions qui lui sont assignées ;

RECOMMANDE l'adoption du projet de protocole additionnel instituant la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), joint en annexe.

Fait à Niamey, le 20 octobre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente



Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



9